



## Dispositif « Animation des documents d'objectifs (DOCOB) et des sites Natura 2000 »

Mesure n°73.04.02 du PSN pour la programmation 2023-2027

## Liste des pièces nécessaires à joindre au dépôt de votre demande d'aide sur le téléservice :

Pièce à joindre	Commentaire
Certificat d'immatriculation indiquant le numéro de Siret	
Preuve de la représentation légale	Vous devez fournir une preuve de la représentation légale de votre structure, comme par exemple le procès-verbal de l'élection du président
Pièce d'identité du représentant légal ou du mandataire	Vous devez fournir une pièce d'identité (carte d'identité, ou à défaut le passeport) du représentant légal ou du mandataire
Délégation de signature	Si le signataire du dossier n'est pas le représentant légal, vous devez fournir le pouvoir du représentant légal habilitant le signataire à demander l'aide et à engager la structure (par exemple : arrêté de délégation de signature).
Mandat de dépôt autorisant le dépôt d'un dossier de demande sur Mes Démarches	Si la personne en charge du dépôt sur la plateforme Mes Démarches n'est pas le représentant légal de la structure, vous devez fournir un mandat du représentant légal permettant le dépôt d'un dossier de demande de subvention sur Mes démarches.  Le modèle est disponible sur Mes Démarches.
Délibération ou procès-verbal de l'organe compétent approuvant le projet et son plan de financement	Vous devez fournir le document de l'organe compétent approuvant le projet et son plan de financement (par exemple : délibération, procès-verbal,).  Attention : ce document doit impérativement être signé par le représentant légal de l'organe compétent.
Attestation de non-déductibilité de la TVA fournie par les services fiscaux ou attestation du comptable public	Si votre structure ne récupère pas la TVA, vous devez fournir une attestation de non-déductibilité de la taxe ou toute autre pièce fournie par les services fiscaux compétents, ou à défaut une attestation signée du comptable public pour les structures publiques ou du commissaire aux comptes pour les structures privées.  > Si vous fournissez une attestation de non-déductibilité de la taxe, les dépenses de votre projet doivent être présentées en TTC.





Justificatifs relatifs aux dépenses de personnel	Si vous présentez des dépenses de personnel :
	Pour toute personne déjà en poste, vous devez fournir : - Un document justificatif de la dépense : un bulletin de salaire (de préférence du mois de décembre de l'année précédente) - Un document précisant les missions et la période d'affectation sur le projet : par exemple une lettre de mission signée de l'agent et de son responsable (un modèle peut être téléchargé sur Mes Démarches)
	Pour tout poste en cours de recrutement, vous devez fournir :  - Un document justificatif de la dépense : fiche de paie provisoire, grille de rémunération  - Un document précisant les missions et la période d'affectation sur le projet : projet de lettre de mission et/ou la fiche de poste  Plus de détails sur les justificatifs de dépense sont trouvables en annexe 4
Justificatifs relatifs aux dépenses sur facture	Si vous présentez des dépenses sur facture, vous devez fournir :
	<ul> <li>- 1 devis pour toute dépense sur facture comprise entre 1000€ et inférieure à 2000€</li> <li>- 2 devis par même nature de dépense pour toute dépense sur facture comprise entre 2 000€ et inférieure à 90 000€</li> <li>- 3 devis par même nature de dépense pour toute dépense sur facture supérieure à 90 000€ HT</li> </ul>
Justificatifs relatifs aux dépenses de déplacement	Si vous présentez des dépenses de déplacement (frais de déplacement, d'hébergement et de restauration), vous devez fournir:  - Les justificatifs concernés par salariés (par exemple notes de frais).  Ces justificatifs sont facultatifs à la demande d'aide. Ils doivent être fournis au moment de la demande de paiement  - Les justificatifs propres à la structure (par exemple les barèmes de la structure pour les frais de déplacement, de restauration,).  Si vous présentez des dépenses forfaitaires, fournir le justificatif de la structure.
	Plus de détails sur les justificatifs de dépense sont trouvables en annexe 4





Le formulaire « Respect de la commande publique », complété et signé	Si la réalisation du projet est concernée par un marché public, y compris les marchés exclus ou sans publicité ni mise en concurrence, vous devez fournir le formulaire du respect de la commande publique, complété et signé.  Le formulaire est disponible sur Mes Démarches, avec sa notice.  La notice du formulaire du respect de la commande publique indique les autres pièces justificatives propres au marché public, à déposer également sur Mes Démarches.
Le tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles	Le fichier récapitulatif des dépenses prévisionnelles est à télécharger sur mes Démarches (document Excel « Fichier récapitulatif des dépenses »), à remplir et à déposer avec les autres pièces justificatives.